ANNEXE .BIBLE - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .BIBLE

version 1.1 du 16 juin 2021

En complément des <u>Conditions Générales d'enregistrement</u> de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BIBLE supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de <u>Notre Site Web</u>. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les <u>Conditions Générales d'enregistrement</u> de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .BIBLE.1. Autorité de tutelle et Registre

.BIBLE est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BIBLE :

· Autorité de tutelle

American Bible Society (.BIBLE): www.americanbible.or

Opérateur technique du Registre

GoDaddy Registry: https://registry.godaddy/

Registrar

Gandi: http://gandi.net

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BIBLE.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BIBLE Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BIBLE, définies par l'ICANN et Neustar, consultables aux adresses suivantes :

- Règles et conditions d'American Bible Society : http://NIC.Bible/policy
- Politiques de l'ICANN : http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BIBLE. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BIBLE est disponible à l'adresse suivante:

http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bible

Article .BIBLE.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : http://www.gandi.net/domain/bible/info

Les .BIBLE sont ouverts à tous.

Article .BIBLE.4. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bible (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Article .BIBLE.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de un (1) à dix (10) ans.

Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .BIBLE.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : https://www.gandi.net/domain/price/detail/bible

Article .BIBLE.7. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données <u>Whois</u> publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .BIBLE.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BIBLE, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- http://www.icann.org/udrp
- Explications sur l'UDRP :
- http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm
- Principes Directeurs UDRP :
 - http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm
- Règles d'application :
 - http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm
- · Organismes régulateurs :
 - http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs

Article .BIBLE.9. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration);
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .BIBLE.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .BIBLE.11. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .BIBLE.12. Vos déclarations et garanties

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, que Vous corrigerez à tout moment au cours de la période d'enregistrement d'un nom de domaine si l'une de ces informations venait à changer;
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'édictée par le Registre et l'ICANN comme l'Uniform Domain name Resolution Policy (UDRP) et/ou l'Uniform Rapid Suspension (URS).

Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre, y compris :

- les standards opérationnels, règles, procédures, pratiques et le contrat de Registre du .BIBLE, conformément aux règles, standards procédure et pratiques de l'ICANN;
- les engagements d'intérêt public (*Public Interest Commitments* ou *« PIC »*), définis par la Spécification 11 du contrat de Registre

du .BIBLE et les clauses de sauvegarde du Government Advisory Committee (« GAC »).

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre, son opérateur technique et leurs soustraitants, ainsi que leurs filiales, actionnaires, administrateurs, directeurs, employés, sociétés affiliées, comptables, avocats, assureurs, agents, leurs prédécesseurs, successeurs et cessionnaires contre tous recours, plaintes, demandes, pertes, coûts, dépenses et responsabilités, connues ou inconnues, découlant ou en quelconque relation avec Votre enregistrement d'un nom de domaine.

Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat survenu pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .BIBLE.13. Exclusion de responsabilité el interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends;
- pour empêcher toute responsabilité, civile ou pénale, du Registre, ses affiliés, responsables, directeurs et employés;
- en application du présent contrat et de la politique d'utilisation acceptable du .BIBLE ;
- pour non paiement des frais au Registre ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre ne peut être tenu responsable de toute perte résultant des procédures relatives aux règles d'ouvertures, notamment à la période de Sunrise, y compris :

- de la capacité ou incapacité d'une personne à obtenir un nom de domaine durant ces périodes,
- de l'issue de tout litige portant sur un enregistrement.

- fin de l'annexe .BIBLE -